



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 63408

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les jeux dangereux et pratiques violentes chez les jeunes. Il désire savoir quelles mesures il entend mettre en oeuvre afin de lutter contre ces phénomènes.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative au phénomène préoccupant des jeux dangereux et des pratiques violentes chez les jeunes. Dans le cadre des états généraux de l'enfance, annoncés par le Président de la République en novembre 2009 et dont l'organisation a été confiée à la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité, un atelier spécifiquement consacré à la prévention des risques liés à la pratique des jeux dangereux a été mis en place. Composé d'experts et de représentants d'institutions et d'associations, ce groupe de travail a pour mission de déterminer les actions les plus pertinentes à mettre en oeuvre en termes de prévention des risques. L'objectif est d'améliorer la connaissance relative au phénomène des jeux dangereux, que ce soit la pratique des jeux de non oxygénation au domicile familial ou en milieu scolaire, ou la pratique des jeux d'agression ou d'attaque en milieu scolaire. Il s'agit par ailleurs d'améliorer l'information sur les dangers liés à la pratique des jeux dangereux, de structurer les actions de prévention dans ce domaine et de renforcer la prévention sur Internet. Les conclusions et préconisations issues de ces travaux organisés dans le cadre des états généraux de l'enfance sont attendues prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63408

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10588

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6162